



Règlement du Speed Painting des JFJ 2022

Article I : INSCRIPTION

Art 1a: Toute personne qui le désire, sans limite d'âge, ni d'appartenance à un club, une fédération etc... peut participer en peignant la figurine remise lors des séances de peinture qui auront lieu le samedi 21 mai de 10h00 à 19h00 et le dimanche 22 mai 2020 de 10h00 à 15h00, date de clôture des inscriptions au concours.

Art 1b: Le concours est ouvert aux 40 premiers participants.

Art 1c: La participation aux concours de peinture est accessible avec l'entrée visiteur (2 euros), ou avec l'entrée avec figurine exclusive (10 euros), ou avec l'entrée tournoi (15 euros comprenant la figurine exclusive + 1 lot pour la participation au tournoi)

Article II : PREPARATION DU CONCOURS

Art 2a : Une fois inscrit, le participant se voit définir une figurine.

Art 2b : Les figurines seront disponibles sur une sous-couche noire ou blanche, et le participant choisit sa figurine au moment de l'inscription.

Art 2c : Les peintures et pinceaux sont fournis par l'équipe des JFJ. Chaque participant a toutefois le droit d'utiliser ses propres matériaux s'il le désire.

Article III : PEINTURE DES FIGURINES

Art 3a: Les participants seront autant que possible regroupés par petits groupes pour effectuer ce concours. Ils seront placés au niveau de l'espace peinture des JFJ sous la surveillance d'un responsable peinture.

Art 3b : Les participants auront 1 heure pour peindre leur figurine avec le matériel fourni. La dernière session de speed painting démarrera au plus tard le dimanche à 15h.

Art 3c : Les figurines seront alors exposées ensemble à côté de l'Open. Un jury récompensera les plus belles figurines. Le retrait ne pourra avoir lieu qu'après la remise des prix, soit pas avant le dimanche 22 mai 2022 17h00.

Art 3d: Le placement des figurines sur les tables d'exposition sera déterminé par les organisateurs des JFJ. Des plots encordés situés à 1 mètre de ces tables seront placés devant le public afin d'assurer une protection des œuvres. Ces figurines ne seront accessibles qu'en main propre à leurs propriétaires respectifs.

Article IV : LE JURY, LES CATEGORIES

Art 4a : Le Jury Organisateur du concours s'engage à prendre le plus grand soin et la plus extrême prudence pour chaque modèle. Cependant, les organisateurs des JFJ dérogent toutes responsabilités quant à une éventuelle dégradation de l'œuvre due à une fragilité excessive.

Les participants au concours autorisent expressément, à titre gracieux, les organisateurs à prendre des photos des différents modèles et à les utiliser sur tous supports, sans limitation de durée.

Art 4b : Le Jury Organisateur tient compte du niveau de chaque œuvre présentée, c'est donc la qualité du rendu qui sera primée.

Art 4c : Les participants reconnaissent l'autorité du Jury et se soumettent à son jugement.

ARTICLE V : DISPOSITIONS GENERALES

Art 5a : Chaque participant à ce concours reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et accepte l'ensemble de ces clauses sous peine de non validité de sa participation. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du concours seront tranchées souverainement par les organisateurs.

A vos pinceaux et bonne chance à tous, nous attendons vos œuvres pour la quatorzième édition des JFJ à partir de 10h le samedi 22 mai 2022.